



Bibliothèque St. Sulpice,
1700, rue St. Denis,
Montreal, P.Q. 18

C.Q.

Bulletin du

CERCLE JUIF

Montréal, Juin, 1968

No. 133

Quatorzième Année

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

LE PREMIER MINISTRE

Le but premier de toute action politique, au sens large du terme, étant d'unir les hommes dans la poursuite du bien commun, je tiens à remercier le Congrès Juif Canadien et les divers organismes qui en émanent, en particulier le Cercle Juif de langue française, pour l'admirable esprit de compréhension et de solidarité qu'ils manifestent à l'égard de tous les aspects de la vie québécoise.

Cette compréhension et cette solidarité s'expriment d'une manière toute spéciale dans des publications en langue française, comme le Bulletin et les Cahiers du Cercle juif, dans l'intérêt qu'on y accorde à l'étude de nos problèmes constitutionnels et dans la volonté évidente de toute la communauté juive de participer au rayonnement de la culture française au Québec et dans tout le pays.

Je profite de l'occasion pour présenter mes hommages et mes vœux au nouvel exécutif du Congrès Juif Canadien et à son président récemment élu, Me Monroe Abbey, C.R. Je confie ce message à Me V. Rodriguez, avec qui le personnel de mon bureau et moi-même avons eu des conversations extrêmement enrichissantes. Et par son entremise, je veux assurer nos compatriotes juifs qu'ils peuvent compter sur la coopération et l'amitié du gouvernement et de toute la population québécoise.

Daniel Johnson

Le Congrès Juif Canadien en la personne de M. Saul Hayes C.R., adressa le 13 juin, 1968 au T. Hon. Daniel Johnson, Premier Ministre du Québec, ses remerciements par la lettre dont le texte suit:

"Monsieur le Premier Ministre,
"J'ai l'honneur de recevoir le message que vous avez bien voulu adresser par l'entremise de Maître V. Rodriguez au Congrès Juif Ca-

nadien, à son nouveau Président, M. Monroe Abbey, et à la population juive Québécoise, et dont je vous remercie sincèrement tant en leur nom, qu'au mien personnel.

"C'est avec beaucoup de considération et profonde reconnaissance, que le Congrès Juif Canadien et la Communauté Juive Québécoise toute entière apprécieront
(Lire la suite en page 4)

Grandes lignes de la 15ème session plénière concernant le Québec

M. Monroe Abbey, C.R. avocat éminent de Montréal, fut élu Président du Congrès Juif Canadien à la soirée de clôture de la 15ème session plénière qui fut tenue à l'Hôtel King Edward de Toronto du 16 au 20 mai 1968.

Quelques 605 délégués et substitués, et plusieurs centaines d'observateurs prirent part à la convention. La Communauté juive francophone fut bien présentée par des

délégués de Toronto, Montréal et Winnipeg.

M. Saul Hayes, C.R. dans son discours d'ouverture, fit une référence spécifique à la Communauté francophone juive et souligna l'importance du rôle que cette Communauté avait à jouer dans les activités de la Communauté juive en général.

Dans une partie de son discours,

(Lire la suite en page 6)

Message du nouveau Président élu du Congrès Juif Canadien à la Communauté Juive

Chaque génération vit des périodes de grands changements, mais aujourd'hui ceux-ci sont rapides et immenses. L'ordre établi des choses est ré-examiné et ré-évalué et la société encourt de dramatiques sursauts dans sa recherche de nouvelles formules qui satisfassent des besoins pressants dans les domaines de l'éducation, du progrès social et des libertés fondamentales.

La Communauté Juive au Canada, avec tous les autres groupes dans ce pays et, assurément, à travers tout le monde de l'Ouest, n'est pas épargnée par les changements qui sont en cours.

En tant que communauté, nous ne devons pas craindre mais bien plutôt, faire du changement notre allié.

Nous venons de clôturer notre quinzième Session Plénière à Toronto, qui a permis à tous de constater que le Congrès Juif Canadien, après 50 ans d'existence, demeure toujours un corps, aux idées et aux programmes dirigés vers l'avenir.

Les délégués présents à la convention démontrèrent chaleureusement leur vif attachement envers les travaux et les idéaux du Congrès et la présence d'autant de jeunes et de femmes qui s'y intéressèrent aussi, augure favorablement pour le futur.

L'un des problèmes auquel nous avons à faire face et que nous devons essayer, tout au moins en partie, à surmonter, réside dans la communication de nos programmes et de nos idées, et l'encouragement des échanges de vues en général.

En tant que nouveau Président du Congrès, je suis profondément conscient des devoirs ardues auxquels nous devons faire face. Cependant, ce n'est pas la présidence qui fait le Congrès. Ce poste ne demeure rien qu'un nom, sans la coopération et la bonne volonté de chaque membre de la Communauté Juive à tous les échelons de sa hiérarchie.

Dans le passé, le Congrès, fut comblé par le nombre de personnes de valeur qui se dédièrent à lui et ne s'épargnèrent point, dans leur travail pour nous. J'invite cordialement les organisations à participer, par l'entremise de leurs délégués, dans toutes les phases de notre travail et de se faire représenter dans nos divers comités. Je demande une coopération continue et suis confiant qu'elle sera donnée.

Pour nous c'est et ce sera un effort d'équipe. Il nous incombe à tous de travailler ensemble en bonne harmonie et compréhension dans notre recherche de la justice et du progrès social."

MONROE ABBEY, C.R.
Président
Congrès Juif Canadien

Ce bulletin est publié tous les mois par:

LE CERCLE JUIF DE LANGUE FRANÇAISE

493 ouest, rue Sherbrooke, Montréal

Tel.: 844-8621 (local 293)

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication."

EDITORIAL

SUR UN PIED D'ABSOLUE EGALITE

Nombreux sont ceux qui, au Canada et notamment parmi les derniers immigrants au Québec, croient que le problème de l'éducation n'existe que depuis quelques années à peine et aussi, sans en connaître la profondeur et les difficultés qu'il comporte, proposent des solutions empreintes de bonne volonté et de bonne foi il est vrai, mais malheureusement souvent irréalisables sur le champ, comme ils le désireraient.

Le problème de l'éducation au Québec remonte en effet aussi loin qu'au 17^{ème} siècle, lorsque le Québec passa des mains françaises à celles anglaises et devint par la suite un membre du Dominion du Canada.

Dès ce moment là se posa le problème de la survie de la culture française, intimement liée à la religion catholique en opposition à la culture anglaise nouvellement imposée, intimement liée à la religion protestante.

Ce n'est qu'en 1864-1867, lors de l'élaboration de la Constitution et de la transformation de la colonie en un Dominion du Canada, que les "Pères de la Confédération" essayèrent de trouver une solution à la divergence de ces deux cultures et religions: cette divergence qui aujourd'hui, après une longue évolution aboutit au "Bilinguisme et Biculturalisme".

A l'époque, les "Pères de la Confédération", dans leur sagesse qui, de nos jours représente un anachronisme, écrivirent la Constitution en y incluant l'article 93 destiné à régler le problème de l'éducation au Canada pour le futur! Etait-ce trop prétendre?

Pour une meilleure compréhension de la question, rappelons que cet article dispose que: "Dans chaque Province et pour chaque Province, la législature pourra *exclusivement* légiférer sur l'éducation sous réserve que rien dans cette législation ne devra préjudicier à un droit ou privilège conféré par la loi lors de l'Union à quelque classe particulière de personnes dans la Province relativement aux écoles confessionnelles. Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés ou imposés par la loi dans le Haut-Canada lors de l'Union aux écoles séparées et aux syndicats d'écoles des sujets catholiques romains de la Reine, seront et sont par les présentes étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la Province du Québec".

Ainsi naquit la dualité de l'enseignement au Québec: l'enseignement catholique et celui protestant.

Il va de soi que la culture française au Québec devint l'apanage de l'enseignement catholique et que la culture anglaise eut son bastion dans l'enseignement protestant.

A ce moment, il ne fut pas question d'écoles juives pour la raison péremptoire que les juifs au Canada et au Québec constituaient une minorité infime, incapable de faire valoir ses droits.

Ainsi prirent jour à Montréal les deux systèmes d'enseignement, celui de la Commission Catholique et celui de la Commission Protestante, chacun étant constitutionnellement souverain dans son domaine.

En vertu de ce système, chacun avait le droit et a le droit de fréquenter ces écoles protestantes ou catholiques, mais uniquement dans le cadre de sa confession.

Ainsi, avec le temps les juifs, après avoir été exclus tant des écoles protestantes que des écoles catholiques en vertu de la Constitution, mais vu leur nombre croissant, furent dirigés vers les écoles protestantes en vertu d'accords bilatéraux intervenus entre la Communauté Juive et le Protestant School Board.

Dès avant ces accords, les enfants juifs qui n'avaient accès à aucune institution scolaire, avaient fréquenté les externats juifs privés où une éducation hébraïque, anglaise et française leur était dispensée.

Aux environs des années 1920-1930, la majorité des enfants juifs fréquentait déjà les écoles de la Commission Protestante et une minorité seulement suivant les cours des externats privés juifs.

Au cours de cette décennie de 1960, la Révolution tranquille Québécoise, prit corps, s'épanouit et aux problèmes constitutionnels, vint s'ajouter celui corollaire de l'Éducation.

Le peuple Québécois, aussi bien que le Gouvernement du Québec, furent conscients du fait que cette dualité du système éducatif dans la Province, ne pouvait que créer, non seulement des québécois imparfaite-

ment bilingues, mais aussi un certain antagonisme linguistique et culturel inévitable.

Les intellectuels, les écrivains, les fonctionnaires, les pédagogues, les étudiants demandèrent le renversement du système antérieur, désormais périmé, des Commissions Catholiques et Protestantes et la création d'un système non plus religieux, mais laïque qui tendrait à unifier l'enseignement des deux cultures des deux peuples fondateurs.

Le Congrès Juif Canadien, ne se tint pas à l'écart de ce mouvement et assumé dès le début, une attitude ferme et claire tant dans l'intérêt du peuple Québécois et Canadien, que de ses propres corréligionnaires.

C'est ainsi qu'en Mars 1962, il présenta un mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement dans la Province du Québec — La Commission Parent — et dont les conclusions furent incorporées au Rapport de cette Commission.

Par la suite un second mémoire fut présenté par le Congrès Juif Canadien le 25 Octobre 1966 au Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec, portant sur les recommandations de la "Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement dans la Province du Québec".

Par ces deux documents, le Congrès Juif Canadien soutint que la meilleure solution au problème, aurait été la création d'un seul et unique système d'enseignement, grâce auquel les cultures française et anglaise auraient été enseignées à égalité absolue sans considération aucune de la confession de l'étudiant.

Cependant, vu le caractère constitutionnel intangible de la Commission Catholique et de celle Protestante, le Congrès Juif Canadien, soutint que cette égalité devait tout au moins être respectée dans les écoles de ces deux Commissions.

Il est évident qu'aux côtés de ces écoles, se développèrent les écoles externats juifs qui, aux programmes français et anglais ajoutèrent ceux hébraïques.

De son côté le Gouvernement du Québec anxieux de promouvoir les réformes envisagées et de réduire l'importance des écoles à dénomination religieuse, désormais désuètes, créa des Collèges laïques, qu'il soutint par des allocations.

Quant aux écoles juives elles continuèrent à exister, lutter et vivre par leurs propres moyens, n'étant, ni catholiques, ni protestantes, ni laïques.

Et "l'enfant juif payeur de taxes" à la Commission Protestante, mais qui du fait des aspirations religieuses de sa famille fréquentait cependant les écoles-externats juifs et en payait les écolages, se trouvait devant le fait inique de devoir payer les taxes à une Commission Protestante dont il ne fréquentait pas les écoles!

Heureusement qu'en 1967, le Gouvernement du Québec, promulgua le Bill 37 qui édicta que les écoles privées — les écoles-externats juifs en sont — pouvaient conclure les accords de "statut associé" avec les Commissions Régionales d'Enseignement — la Commission Catholique ou celle Protestante—.

En vertu de ce "statut associé" ces écoles privées, recevraient de la Commission Scolaire à laquelle elles seraient associées, une allocation "per capita" pour chacun de leurs élèves dont les parents paieraient déjà la taxe scolaire à cette Commission.

C'est dans ces conditions que le Congrès Juif Canadien, réunit des écoles-externats juifs et les fit bénéficier de ce "statut associé" avec la Commission Scolaire Protestante du Grand Montréal et du Grand Saint-Martin.

Cet accord de "statut associé" devant, pour être exécuté, être ratifié par Monsieur le Ministre de l'Éducation du Québec, l'Hon. Jean-Guy Cardinal donna son accord le 8 Juin 1968 après avoir étudié et discuté la question avec Monsieur Saul Hayes C.R., Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien.

En exécution de cet accord, les écoles-externats juifs privés, bénéficiant du "statut associé" recevront donc, une allocation de \$300 pour chacun de leurs élèves pour l'année 1968-1969.

Le fait de recevoir cette allocation ne constitue pas une ingérence du Gouvernement du Québec, ou de la Commission Protestante, dans le système éducatif juif, étant entendu que cette somme de \$300, ne représente que le coût de l'éducation *laïque* des enfants juifs, les autres deux-cinquièmes, assumés par la Communauté Juive représentant le coût de leur éducation religieuse qui ne dépend que des autorités juives exclusivement.

Quel sera l'avenir du système éducatif Québécois qui comprend celui juif?

L'idée fondamentale de toute vraie démocratie en matière d'éducation est "*l'école laïque unique*".

L'histoire des religions y devrait être enseignée à tous les élèves indifféremment en tant qu'Histoire et Enseignement universels, sans entrer dans aucun détail de dogme ni de culte.

Il incomberait aux parents, qui en formuleraient la demande, de faire suivre à leurs enfants, des cours de religion proprement dite — cathéchis-

(Lire la suite en page 6)

QUINZIEME SESSION PLENIERE:

ATELIER DU CERCLE JUIF



Ci-dessus: Les membres du panel (de gauche à droite) Ralph Lallouz; Raymond Mazur; Victor Goldbloom, MAL; et Haim Hazan.

L'atelier du Cercle Juif se tint le Vendredi 17 Mai 1968 à l'Hôtel King Edward de Toronto, devant un auditoire de plus de 50 personnes parmi lesquelles Messieurs Lavy Becker et Monroe Abbey C.R. qui par la suite fut élu Président du Congrès Juif Canadien.

Le Panel était formé par le Dr. V. Goldbloom M.A.L., Président, et Messieurs R. Lallouz, R. Mazur et H. Hazan.

Le Dr. Goldbloom expliqua que le Président du Cercle Juif, le Professeur Perry Meyer, étant retenu à Montréal, l'avait prié de l'excuser auprès de l'assistance.

Il lut ensuite une dépêche de M. A. J. Rosenstein qui venait de rentrer d'un long voyage en Europe et souhaitait que le travail fourni par cet atelier fut couronné de succès et donnait son appui total pour la création éventuelle d'une école juive de langue française.

Le Dr. Goldbloom donna ensuite la parole à M. Mazur qui lut le rapport du Président et s'excusa d'être aussi bref, préférant donner plus de temps au Panel afin de discuter avec l'auditoire les diverses questions soulevées.

Le rapport fait à l'assemblée est le suivant:

"Le Cercle Juif de Langue Française a été fondé, comme vous le savez en 1948, par le Congrès Juif Canadien.

"M. A. J. Rosenstein C.R. en fût le premier président.

"En 1954, M. Naim Kattan en devint le secrétaire.

"Vers cette époque, le regretté S. D. Cohen en devint président, et cela jusqu'en 1965, peu avant son décès.

"Le Professeur Perry Meyer lui a succédé, et étant malheureusement retenu à Montréal, n'a pu vous présenter ce rapport.

"Je vais donc essayer modestement de compenser son absence, et faire l'historique de l'activité passée de notre cercle.

"Fondé à une époque où il paraissait inconcevable que des Juifs pussent dialoguer avec des non-Juifs, le Cercle Juif nous permet aujourd'hui,

en jetant un coup d'oeil en arrière, de ressentir une certaine satisfaction.

"En effet, il fût fondé au bon moment, et ces dix-sept années d'activités passées, le prouvent d'une manière irréfutable.

"Notre Cercle Juif de Langue Française a, depuis sa fondation, attiré à ses réunions quasi-mensuelles, une audience recherchée et réceptive, et les conférenciers que nous eûmes l'honneur de recevoir étaient de qualité.

"Pour vous permettre d'en juger et ne pouvant les citer tous, permettez-moi de n'en nommer que quelques-uns.

"Gérard Pelletier, journaliste M.P. et nouveau ministre; André Laurendeau, co-président de la Commission Laurendeau-Dunton; René Levesque, président du M.S.A.; Roger Duhamel, académicien et imprimeur de la Reine; Gérard Fillion, à son retour de Pologne, qui était antérieurement Directeur du Journal "Le Devoir"; Jacques Hébert, l'éditeur; Fernand Beauregard, le publiciste; Elie Weisell, l'écrivain et romancier; André Chouraqi, l'écrivain et maire adjoint de Jérusalem; Claude Vigée, écrivain et professeur à l'Université Hébraïque.

"Le Cercle édite aussi un bulletin mensuel dont les 4.000 exemplaires sont distribués gratuitement à toutes les personnalités québécoises, canadiennes et étrangères, dont l'activité se rattache à nos problèmes.

"Certaines associations, bibliothèques, qui en font la demande, en sont pourvues régulièrement, comme le sont naturellement, tous ceux qui sont actifs parmi les Juifs et les non-Juifs d'expression française, qui le désirent.

"En 1965, sous l'égide du Congrès Juif Canadien et du Cercle Juif, M. Naim Kattan publia une première édition d'un cahier dont le titre est tout un programme:

Les Juifs et la communauté française
2.000 exemplaires . . . ce fut un succès.

Ce cahier distribué et vendu très

largement, fût apprécié en particulier par les non-Juifs, qui suivent nos efforts avec beaucoup d'intérêt.

"En 1966, toujours sous la responsabilité du Congrès Juif et du Cercle, une deuxième édition des cahiers vit le jour, cette fois le titre était:

Juifs et Canadiens

"Bénéficiant de l'expérience de la première, la mise en vente des 2.000 nouveaux exemplaires, nous montra l'intérêt croissant, que les lecteurs y attachent.

"Pour illustrer ce fait, le Ministre des Affaires Culturelles du Québec en a acheté plusieurs centaines pour son département.

"En 1967, malheureusement pour nous, Naim Kattan nous a quitté, pour se consacrer à une tâche très lourde de conséquence, il est devenu: **Directeur du Service des Lettres au Conseil des Arts du Canada** et son bureau est à Ottawa.

"Dans ses nouvelles fonctions, nous sommes certains, que M. Naim Kattan nous fait honneur.

"Nous aurions voulu aujourd'hui qu'il fût avec nous, et nous adressât la parole; malheureusement, Naim n'a pu le faire, étant pris par les devoirs de sa charge.

"Cet exposé terminé, il nous reste maintenant à analyser le passé et en tirer les conclusions, puis, faire nos plans pour l'avenir.

"Des dix-sept ans d'activités écoulés, deux faits se dégagent: **Le premier**, quand la politique au Québec a commencé à évoluer, notre Cercle Juif de Langue Française existait déjà.

"De sorte que l'on ne peut nous accuser d'opportunisme, ou, d'avoir été poussés par les événements, pour découvrir la Francophonie.

"Là, est la preuve de bonne volonté de la minorité juive, et il faut en féliciter M. Saul Hayes, qui supervise personnellement, l'activité du Cercle et qui a souvent écrit les éditoriaux de notre bulletin.

"Et puis, rendons à César ce qui est à César, il nous faut louer le Congrès Juif Canadien pour son initiative de créer, **en temps utile**, ce Cercle Juif de Langue Française.

"**Deuxième fait important**, nous avons fait de l'oecuménisme "juif" avant Vatican I et II, ce qui n'est pas une mince gloire, et l'on peut remarquer qu'au Québec, depuis des années déjà, les gens savent qu'il existe des Juifs d'expression et de culture françaises, pas seulement des immigrants, mais aussi des Juifs canadiens, natifs du Québec, ou même d'autres provinces, dont ils ignoraient auparavant l'existence "francophone" si je puis me permettre d'appliquer cet adjectif.

"Nous avons donc créé, par notre Cercle, certains contacts qui nous sont précieux, et, donné et trouvé ainsi la preuve que, lorsque les hommes et les femmes de bonne volonté, ont un langage commun, bien des préjugés peuvent disparaître, et bien des malendus se régler!

"Et dans notre recherche de la vérité et du progrès, peut-être

avons-nous aussi, pu faire comprendre à d'autres individus, d'une manière tangible, la valeur spirituelle et humaine du peuple juif, alliée à son ardent désir de paix, et de prospérité, pour tous les peuples, **sans exception.**"

"Après lecture du rapport, le Dr. Goldbloom ouvrit les débats en invitant M. Hazan à dire quelques mots sur l'institution d'une école juive pour l'enseignement du Français.

M. Hazan élabora le programme que devrait entamer la Communauté juive afin d'aider les enfants à une reconversion d'une culture. Il insista sur le fait que plusieurs nouveaux canadiens arrivent dans le pays avec une connaissance de la langue française et vu le système actuel d'éducation, sont obligés par la force des choses de parfaire leur instruction en anglais.

Il est vrai, dit-il, que les écoles juives existantes ont essayé d'attirer vers elles les enfants des nouveaux immigrants, mais les frais de scolarité sont trop élevés pour le nouvel immigrant qui n'a pas les moyens d'introduire son enfant dans une école juive.

Il insista sur la fondation d'une école juive de langue française dont la gratuité serait primordiale.

Mr. Lallouz informa ensuite l'assistance de la nouvelle orientation du Cercle Juif de Langue Française du fait qu'il assista aux travaux des ateliers des états généraux du Québec.

Le Québec est en marche et change et l'étude anglophone dont est affublée la Communauté juive en général doit aussi changer.

M. Lallouz parla d'un programme qui passa à Radio-Canada sur l'avenir de la Communauté Juive au Québec.

Ce programme fut très bien reçu par une grande partie de la population de Montréal et Radio-Canada reçut des demandes de redonner ces programmes plus souvent.

M. Lallouz demanda que le Congrès Juif Canadien mette le Cercle Juif de Langue Française sur le même pied d'égalité que ses autres Comités, surtout dans la Province de Québec, vu le rôle important qu'il est appelé à jouer dans les années à venir.

M. Mazur parla de l'existence de la francophonie juive depuis l'année 1950 et le rôle joué par les membres de la Communauté envers les canadiens français.

Il insista surtout sur les nouvelles rencontres qui eurent lieu grâce au travail assidu du Rév. Père Dom. J. A. Mathys.

Ces réunions provoquèrent un certain échange d'idées, d'opinions avec nos concitoyens canadiens français et pour la période de l'Expo, les membres de ce Cercle se réuniront à la Terre des Hommes.

En remerciant les trois panélistes, le Dr. Goldbloom démontra l'intégration de la Communauté juive francophone dans le Québec, et ex-

(Lire la suite en page 5)

REPONSE DU CONGRES JUIF CANADIEN

A Monsieur André Luchaire du Journal La Presse

Le 25 Mai 1968, le journal La Presse publia sous le titre "Le Congrès Juif Canadien accepte le principe des écoles juives françaises" — principe qui a toujours été non seulement accepté mais appuyé par le Congrès Juif Canadien — un article inexactly inspiré signé A. Luchaire accusant le Congrès Juif Canadien "d'une longue tradition d'indifférence au fait français au Canada".

Le Bulletin du Cercle Juif de Langue Française du Congrès Juif Canadien reproduit ci-bas la lettre, qui fut adressée le 31 Mai 1968 à M. le Rédacteur en Chef du Journal La Presse :

"Le Congrès Juif Canadien prit connaissance de l'article paru dans votre journal du 25 Mai 1968, sous le titre "Le Congrès Juif Canadien accepte le principe des écoles juives françaises", signé André Luchaire, et tient par la présente à rectifier les appréciations personnelles ou inspirées par des tiers, souvent inexacts, tendancieuses et partiales, qui y sont exprimées.

"Contrairement à ce qui y est affirmé: que le Congrès Juif Canadien aurait eu une "longue tradition d'indifférence au fait français au Canada", je relève:

"1—Que depuis Novembre 1948, fut créé le "Cercle Juif de Langue Française" et ensuite fut publié le "Bulletin du Cercle Juif de Langue Française" qui a toujours été une publication mensuelle traitant aussi bien du problème juif francophone au Canada que des questions d'intérêt général et d'actualité de caractère interne et international touchant le Canada et plus spécialement le Québec.

"Les séances du Comité du Cercle Juif se sont tenues depuis le premier jour, soit depuis vingt ans, en langue française exclusivement.

"2—Le Congrès Juif Canadien publia en 1965 et 1967 les "Cahiers du Cercle Juif de Langue Française": le premier intitulé "Les Juifs et la Communauté Française" et le second "Juifs et Canadiens"; deux ouvrages de 130 pages chacun, qui ont bénéficié d'un accueil chaleureux dans le monde canadien francophone. Le prochain "Cahier du Cercle Juif de Langue Française" paraîtra dans le courant de cette année.

(1) Monsieur le Ministre de l'Éducation du Québec, l'Hon. Jean-Guy Cardinal a ratifié les accords de "statut associé" intervenus entre certaines écoles juives et le Protestant School Board of Greater Montreal — de sorte que ces écoles recevront — pour l'année en cours — l'allocation prévue. Le Congrès Juif Canadien remercie sincèrement l'Hon. Jean-Guy Cardinal.

"3—Au surplus, loin de méconnaître le fait français, ainsi que le prétend Monsieur André Luchaire, le Congrès Juif Canadien vient de publier en langue anglaise et française "Informations et Commentaires — Libertés et Droits Fondamentaux au Canada", étude sur les "Droits de l'Homme", L'exemplaire français de cinquante pages, aussi bien que celui anglais, ont obtenu la haute appréciation du Gouvernement et des Universités du Québec, du Canada et de l'étranger.

"4—Le Congrès Juif Canadien et ses organismes ont toujours appuyé le principe de l'enseignement du français comme langue seconde et depuis quelque temps, comme langue égalitaire avec l'anglais, non seulement dans les écoles juives du Québec, mais aussi dans les écoles dépendant de la Commission des Ecoles Protestantes du Grand Montréal et St. Martin.

"A ce propos, le Congrès Juif Canadien présenta à la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement dans la Province de Québec — Rapport Parent — un mémoire daté de mars 1962 dont les conclusions furent incorporées dans le dit Rapport.

"Un second mémoire du 25 Octobre 1966 fut également adressé par le Congrès Juif Canadien au Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec sur les recommandations de la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement, le "Rapport Parent".

"Dans ces deux documents, le Congrès Juif Canadien soutint dès alors la nécessité de l'introduction de la langue française à égalité avec celle anglaise dans les écoles juives ou protestantes ce que, aujourd'hui, l'article de M. André Luchaire prétend qu'il n'aurait jamais soutenu.

"5—L'immigration au Canada d'un grand nombre de juifs sépharades francophones provenant d'Afrique du Nord a contribué certes à rendre la question plus aigue, question qui avait été déjà traitée comme il appert ci-haut par le Congrès Juif Canadien avant l'arrivée d'un bon nombre d'entre eux.

"Il faut bien que les représentants de cette nouvelle communauté admettent avec nous qu'il est aisé de répéter des résolutions déjà émises par le Congrès Juif Canadien depuis 1962-1966, mais beaucoup plus difficile de les réaliser, en les faisant d'abord admettre par les autorités gouvernementales compétentes et ensuite en les alimentant par des budgets spéciaux auxquels des sommes importantes doivent être allouées.

"Jusqu'à ce jour, la communauté juive au Québec, principalement

"ashkénaze", a alimenté ses propres budgets scolaires. La communauté sépharade francophone, qui exige d'urgence des écoles juives françaises, est prête à faire de même assurément.

"6—Le Congrès Juif Canadien a lutté et lutte pour obtenir du Gouvernement du Québec la reconnaissance des droits de "l'enfant juif payeur de taxes" en exécution du Bill 37. Les négociations souvent difficiles mais qui doivent aboutir en vertu du principe d'une juste démocratie égalitaire, suivent leur cours. (1)

"A ce propos, l'article précité reproche, à mots couverts, au Congrès Juif Canadien de s'intéresser plus aux écoles juives déjà existantes, qu'à celles à venir, réclamées par les nouveaux groupes sépharades juifs récemment immigrés.

"Le Congrès Juif Canadien a certes le devoir de s'intéresser tout autant aux écoles juives déjà existantes qui dispensent l'instruction à une population de 110.000 juifs vivant à Montréal et qui, par leurs sacrifices et leur contribution financière remontant à plusieurs décades, ont rendu possible l'établissement de ces écoles existantes.

"7—L'article de Monsieur André Luchaire affirme enfin que: "qui dit juif sépharade à Montréal dit francophone". Cette affirmation est pour le moins incomplète, car le juif francophone n'est pas nécessairement sépharade. Il serait plus exact de dire que le juif sépharade est souvent uniquement francophone. Il n'en demeure pas moins que désormais bon nombre de juifs "ashkénazes" et notamment ceux de la nouvelle génération, soit exactement 38.234 individus, sont parfaitement bilingues et donc francophones aussi, et ont de ce fait également voix au chapitre puisqu'ils représentent l'émanation d'une communauté d'environ 110.000 âmes de beaucoup supérieure aux juifs sépharades qui s'élèveraient à 10.000 au grand total.

"Aussi, ces juifs "ashkénazes" ont autant intérêt et droit, sinon plus, que les juifs "sépharades" à un bon enseignement égalitaire de la langue française. En conséquence, M. André Luchaire a tendancieusement, erronément et avec beaucoup d'exagération prétendu que ces derniers seraient "l'émanation authentique de la communauté juive de langue française qui se considère comme responsable de la survie de la culture française apportée ici par les immigrants d'Afrique du Nord..."

"En réalité, ils constituent une minorité francophone juive sépharade dans la grande majorité francophone juive ashkénaze.

"Au surplus, cette "culture française" à laquelle M. André Luchaire fait appel existe au Québec et au Canada depuis des siècles, et le Congrès Juif Canadien en a pris soin bien avant l'arrivée de ses corréligionnaires d'Afrique du Nord!

"En un mot, le Congrès Juif Canadien représentant aussi bien les juifs "ashkénazes" que ceux "sépharades" a toujours approuvé et soutenu ainsi qu'il est établi ci-haut, la nécessité d'introduire la langue française à égalité avec celle anglaise dans les écoles fréquentées par la communauté juive de Montréal — que ce soit dans des écoles communautaires juives ou celles dépendant du Protestant School Board.

"Aussi, ce n'est pas par des articles pour le moins mal inspirés qui veulent faire croire d'une part à une discrimination exercée contre les juifs sépharades, ou à un désintéressement du Congrès Juif Canadien à leur égard, et d'autre part à leur monopole de la francophonie juive, alors qu'ils n'y représentent qu'une minorité, que l'on arrivera à la solution désirée qui intéresse aussi bien les ashkénazes que les sépharades.

"Le but principal de pareils articles semble être celui de pêcher en eau trouble et susciter des scissions, dans une communauté qui n'a jamais été plus unie!

"Les résolutions sont toujours les bienvenues mais aussi faut-il qu'elles soient commentées dans un esprit de solidarité communautaire dont M. André Luchaire, qui ignore tout de la question, a trahi le principe.

"Enfin, Monsieur André Luchaire a déjà publié dans votre journal deux longs articles nous concernant aussi nous vous prions de vouloir bien publier cette réponse dans son intégralité dans votre journal La Presse.

* * *

Cette lettre ne requiert aucun commentaire supplémentaire, étant explicite par elle-même.

MESSAGE . . .

(Suite de la page 1)

les hauts principes de solidarité humaine et d'amitié du Gouvernement du Québec et de toute la population Québécoise, que vous avez bien voulu, une fois de plus, exprimer à leur égard.

"Ce message de fraternité sera adressé à toute la population juive du Québec et du Canada par l'organe des publications françaises et anglaises du Congrès Juif Canadien.

"Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression des hommages du Congrès Juif Canadien et les miens personnels."

LETTRE D'ISRAËL

par notre correspondant Z. S. PEREZ

Vers des pourparlers de paix?

Il y a quelques semaines, Mr. Lvy Echkol, Chef du Gouvernement, déclarait à une équipe de journalistes venue l'interviewer:

"Ce qui me préoccupe le plus, ce à quoi je m'attends, c'est de voir Mr. Gunnar Jarring venir me dire qu'il est enfin possible de s'asseoir avec l'autre partie. Les pourparlers de paix peuvent commencer".

Telle est la position d'Israël depuis la cessez-le-feu. Les récentes déclarations de notre ambassadeur à l'ONU, selon lesquelles notre pays acceptait la résolution du Conseil de Sécurité du 22 Novembre dernier, parallèlement à l'accord donné par l'Égypte et la Jordanie, ont semé une certaine confusion au sein du Cabinet d'Union Nationale et dans les milieux politiques. Les débats orageux qui ont laissé planer la menace d'une dissolution de la coalition actuelle, ont eu pour résultat, heureusement, la réaffirmation que les limites actuelles du cessez-le-feu demeureront en vigueur tant que des pourparlers directs de paix ne seront pas ouverts.

Le traité qui en découlera, vient de préciser Mr. Echkol, devra être solennel, inconditionnel et engageant la responsabilité des parties en présences. La vraie paix, c'est l'acceptation par les pays arabes de l'existence d'Israël dans les limites de frontières sûres. Pas plus l'ONU que des garanties de l'étranger qui sont susceptibles de n'être pas respectées, ne peuvent assurer la paix à notre région.

On ne peut être plus clair, ni d'ailleurs plus logique. Les Arabes feront-ils preuve de réalisme en acceptant de s'asseoir avec nos délégués devant une table ronde pour des pourparlers directs? Israël, pour sa part, ne voit pas d'autre alternative.

La réunification de Jérusalem

La chance de Jérusalem est d'avoir retrouvé, sous l'égide d'Israël, son unité. Des barbelés ne séparent plus la vieille ville de la nouvelle. Hier, c'était, comme le disait l'illustre Jules Romains, deux portions d'un incendie, aujourd'hui, la cité de David est une, cité de paix ouverte à tous. Arabes et Juifs s'y coudoient dans l'attente d'une définitive harmonisation des rapports, décidée à effacer la haine, cause des conflits de ces vingt dernières années.

x x x

Or donc, treize pays membres du Conseil de Sécurité ont voté une résolution demandant à Israël d'annuler toutes les mesures administratives et juridiques prises à Jérusalem.

Naturellement Israël a annoncé qu'il ne changera pas le statut actuel de la Jérusalem unifiée. Il s'est passé quelque chose, il y a un an.

Oublié, déjà? Quand Tzahal défonça les murs de la vieille ville, au cours de violents combats, son premier soin fut d'aller voir que les vestiges du Temple Saint, le Kotel, étaient aux Juifs durant vingt années, était là, debout, témoins impérissables de toute l'Histoire d'Israël.

Mais, constatations amères, les Arabes avaient profané les cimetières juifs du Har Habait, du Mont des Oliviers, arraché les marbres funéraires pour paver leurs latrines.

La Cité de David, malgré le Conseil de Sécurité, ne retournera plus à la situation d'hier, elle restera une et indivisible, ouverte, en ce qui concerne les lieux saints, aux fidèles des trois grandes religions de tous les pays du monde. Israël accepte même que les Chrétiens aient le contrôle de leurs églises et les Musulmans, celui de leurs mosquées.

Durant vingt années, personne n'a osé lever le petit doigt, pour protester contre la division de Jérusalem. Aujourd'hui treize pays trouvent sa réunification insupportable. Bizarre!

Mélanges

La sonnerie du Choffar a retenti dans l'enceinte de la Knesset pour saluer le Président de l'Etat, Mr. Zalman Chazar investi pour un second mandat de 5 ans. Prestation de serment, discours mettant le point sur les nécessités du prochain avenir: paix, immigration, intégration du pays dans la région.

CERCLE . . .

(Suite de la page 3)

prima son optimisme sur les chances que, dans un avenir très proche, cette intégration deviendrait totale.

L'éducation bilingue se dessine et le rapport de la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme démontra que tout le Canada se dirige vers le bilinguisme.

M. Barber dit qu'il y avait une certaine différence entre l'élément francophone de naissance et celui qui le devient par ses études, mais avec le temps nous verrons que le second élément sera de loin plus grand.

La Communauté juive se transforme à travers tout le Canada et nous devons demander au Plénium de suivre plus attentivement l'élaboration d'un système d'éducation tant pour les francophones que pour les anglophones.

M. Monroe Abbey dit combien il se sentait fort d'avoir dans notre Communauté Québécoise des juifs de langue française.

Il dit que le Congrès se fera un devoir d'appuyer les demandes faites par les juifs francophones pour l'institution d'une école juive de langue française.

RENCONTRE JUDEO-CHRETIENNE A L'ABBAYE DE SAINT BENOIT DU LAC

Environ soixante personnes dont près de la moitié étaient juives ont participé à une rencontre, à St-Benoît-du-Lac, le dimanche 16 juin 1968.

Cette rencontre débuta par une Messe concélébrée à laquelle les Juifs avaient tenu à être présents. Il y eut ensuite un vin d'honneur dans la salle des hôtes où le Révérendissime Père Abbé Dom Odile Sylvain fut présenté aux participants. Le déjeuner à "la bonne franquette" qui suivit se déroula dans une atmosphère de gaieté et de fraternité.

Ce fut ensuite la visite du Monastère pour les hommes, sous la direction d'un moine; les dames visitèrent la Tour Saint-Benoît et reçurent des explications sur la vie bénédictine de Dom Jean-Anselme Mathys, Conseiller moral des Amis de St-Benoît-du-Lac.

L'assistance se retrouva dans la salle des hôtes, à deux heures, où un forum sur la Bible eut lieu avec le concours de M. Haim Hazan, du Révérend Claude de Mestral et

Dom J. A. Mathys; il était animé par François Desmarais, secrétaire général du mouvement. L'intérêt manifesté par les participants était évident: dans l'assistance planait un esprit qui faisait qu'on se sentait tous frères — pas une note discordante, bien au contraire on avait l'impression que c'était cela l'amour qui doit animer tous les hommes, selon le grand commandement que l'on trouve dans la Bible. Cet échange fut suivi d'un exposé par Dom J. A. Mathys sur le mystère de la Messe, lequel permit au Conférencier de répondre à des questions posées par les frères juifs, que tous se quittèrent un peu après. C'est avec une certaine nostalgie quatre heures de l'après-midi, après avoir passé de si bons moments dans la fraternité et la joie, dans le beau décor de St-Benoît-du-Lac, cet oasis de FOI, de PAIX et d'UNITÉ.

La prochaine réunion du Cercle du Roi-David aura lieu à la Terre des Hommes au Pavillon du Judaïsme, le mardi 9 Juillet 1968 à 7 h. 30.

HOMMAGE AUX HEROS DE VARSOVIE

Le 25 avril écoulé, 800 personnes environ se réunirent à l'auditorium du Montreal High School pour commémorer le 25ème anniversaire du soulèvement des Juifs de Varsovie.

La cérémonie présidée par Monsieur Albert Eaton revêtit un caractère pieux, et glorieux à la fois.

Dans un silence plein de recueillement, Monsieur le Rabbî Pinchas Hirschprung alluma six flammes en souvenir des six millions de juifs exterminés par la criminalité nazie et fut suivi par le Cantor Samuel B. Taube qui récita la "prière des morts".

Le Lieutenant Colonel Dov Sinai, Consul Général d'Israël à Montréal s'adressa aux assistants pour la plupart frappés par le deuil du Ghetti de Varsovie et leur adressa un message de la part de l'Etat d'Israël.

Ce fut alors au tour de Monsieur Adam Herzig, ancien Président de la Loge B'nai B'rith "L'ALLIANCE" de Montréal, d'expression française, représentant toutes les Loges B'nai B'rith de Montréal, survivant des persécutions de Pologne des années 1939-1945 de prendre la parole et pour la première fois, au cours de ces cérémonies annuelles, de faire en français l'oraison de nos martyrs.

Donner des extraits des paroles douloureuses et fières de Monsieur Adam Herzig serait les dépouiller de leur valeur et de leur portée. Aussi, donnons-nous ci-après le texte intégral de son allo-

cution qui constitue une pensée pure, pieuse et reconnaissante envers nos morts

"Au nom de B'NAI B'RITH je tiens à rendre l'hommage le plus profond à nos héros-martyrs Juifs.

"Je suis très ému, car il s'agit de la commémoration des héros de la révolte du Ghetto de Varsovie et de toutes les victimes de l'époque hitlérienne et au moment où le monde oublie de plus en plus les années tragiques de la dernière guerre et au moment où encore une fois, nous sommes les témoins d'une vague honteuse d'antisémitisme en Pologne, nous n'avons pas le droit de cesser de penser à ceux qui ont été tués et massacrés uniquement parce qu'ils étaient des Juifs.

"La tragédie de plusieurs millions de victimes a été oubliée trop rapidement. La conscience du monde est endormie et il faut essayer de la réveiller en rendant hommage à ceux qui ont payé de leur vie.

"Les années 1939-1945 que j'ai passées en Pologne, resteront gravées à jamais dans sa mémoire. J'ai vu la machine hitlérienne en action de très près; j'ai vu des trains partant pour les camps de concentration; j'ai vu des gens sauter des wagons plombés, cherchant la liberté et qui ont été abattus quelques minutes plus tard, par les balles allemandes, par les balles des Ukranien et des autres serviteurs de la Police nazie. Plusieurs personnes de ma famille ont été tuées et les souvenirs de cette époque

(Lire la suite en page 6)

VARSOVIE . . .

que sont restés brûlants et terribles dans ma mémoire.

"Mon père Dr. J. O. Herzig avait écrit un drame consacré à la révolte du Ghetto de Varsovie intitulé "Honneur". Honneur à nos morts!

"L'époque hitlérienne fut une ère de barbarisme, l'ère des bourreaux, des fours crématoires, du sadisme, où le sang pur des malheureuses victimes coulait partout . . .

"1943, la troisième année de la guerre, presque toute l'Europe était sous l'occupation des soldats allemands. Au moment le plus tragique, sans espoir, où la barbarie atteignait son apogée, l'étincelle de la liberté jaillissait, allumée par les combattants juifs du ghetto de Varsovie.

"C'était le lundi 19 avril 1943. Les Juifs étaient condamnés à mort. Derrière le mur érigé autour du ghetto, réduits à l'esclavage, la terreur en avait fait des êtres résignés. Ils savaient qu'ils allaient mourir, mais leur oïf et leur dignité ne leur permettaient pas de se rendre sans combattre et les Juifs de Varsovie commencèrent à préparer la révolte contre leurs oppresseurs. Ils savaient que cette révolte était vouée à l'échec, mais ils voulaient prouver que s'ils de-

(Suite de la page 5)

vaient mourir, ils mourraient en héros. Cette révolte symbolisa l'esprit de liberté, d'indépendance et le triomphe contre la tyrannie.

"Les horreurs des camps de concentration étaient bien connues des Juifs de Varsovie. Ils n'étaient plus que 70,000 lorsque la révolte éclata, des 5000,000 qu'ils étaient trois ans auparavant.

"Les Allemands voulaient offrir à Hitler le ghetto de Varsovie comme cadeau d'anniversaire le 20 avril; mais ils se trompaient, car au lieu de liquider ce ghetto, ils devaient se battre pour sauver leur vie et ce jour-là les drapeaux avec l'étoile de David et les drapeaux polonais flottaient sur les maisons du ghetto.

"Des centaines de soldats allemands furent tués et c'était la première fois qu'ils comprirent que si ce ghetto devait disparaître, ce serait seulement après une bataille sans merci.

"La première bataille débuta aux coins des rues Nalewki et Miła. Les bataillons allemands étaient conduits par des S.S. choisis avec soin, mais cette première rencontre anéantit 200 allemands et un seul juif fut tué. Deux heures plus tard, les Allemands amenèrent des canons et un véritable siège commença.

"Ce jour-là, les Allemands abattirent cent otages juifs qui étaient détenus et parmi eux se trouvaient le Rabbīn TANNENBAUM, écrivain très connu, Hillel GITERMAN, historien, et le Docteur Mayer BALABAN, ancien Directeur du Fonds National Juif et également historien.

"Mais ni les tueries, ni les canons ne purent arrêter la révolte qui dura six semaines. Finalement, toutes les maisons furent détruites, une par une, par les canons et les bombes incendiaires et il ne resta bientôt plus que des ruines!

"Il est impossible de donner en quelques minutes tous les détails. Chaque instant de cette récolte fut un exemple d'héroïsme sans limite. Le poète juif, Stanislas SZTENGIEL qui fut tué plus tard, écrivit que le ghetto avait cessé d'être une jungle où on chassait les animaux, mais était devenu un champ de bataille. Sous le commandement de Mordechai ANIELEWICZ, âgé de vingt ans, fils d'une famille pauvre, toutes les organisations juives s'étaient réunies et combattirent jusqu'à la fin.

"Des milliers de juifs furent tués et les allemands rasèrent le ghetto jusqu'à la dernière pierre. La vie des juifs de Varsovie avait cessé d'exister, mais leur héroïsme restera gravé pour toujours dans la mémoire du monde libre.

"Le 19 avril 1948, un monument fut dévoilé à Varsovie portant le nom de "Monument des héros du Ghetto". Ce monument a été dirigé pour rendre hommage à ceux qui avaient décidé de mourir avec honneur pour réveiller la conscience du monde. Le ghetto de Varsovie est devenu le sanctuaire de la liberté! Une bataille a eu lieu entre la civilisation et la barbarie. Les exploits des combattants du ghetto de Varsovie resteront gravés pour toujours dans les pages du martyrologue et aussi dans le souvenir de la fierté des juifs polonais.

"L'histoire écrira leur sacrifice en lettres d'or et le monument des héros du ghetto de Varsovie restera le symbole tangible d'une révolte contre la tyrannie, pour la liberté de l'Humanité!

"Je tiens à rendre hommage à tous ceux qui ont péri sans laisser de trace. Leur disparition n'a pas été vaine, car elle a été la première bataille pour l'indépendance et finalement, elle a été une des causes de la naissance de l'Etat Indépendant d'Israël cinq ans plus tard, presque jour pour jour, le 29 avril 1948.



Le T. Hon. Daniel Johnson, Premier Ministre du Québec, reçut le 11 et le 12 Juin 1968 Maître Vittorio Rodriguez, attaché au Congrès Juif Canadien qu'il chargea de transmettre ses vœux à la Communauté Juive du Québec.

Le message du T. Hon. Daniel Johnson est reproduit en première page de ce Bulletin.

"Malgré les siècles, les juifs n'ont pas oublié Jérusalem. Six millions de juifs ont péri pendant la dernière guerre "Al Kidush Hashem". Les juifs n'oublieront jamais leurs martyrs.

"Je sais que parmi les soldats israéliens qui se battaient pour leur patrie, plusieurs se rappelaient de la révolte de Varsovie et de l'esprit macabéen qui régnait dans le ghetto.

"Aujourd'hui, en rendant hommage à la mémoire des victimes de la barbarie nazie, nous nous inclinons très bas en pensant à eux; ces êtres ont péri "Al Kidush Hashem" uniquement parce qu'ils étaient juifs, mais en mourant, ils étaient sûrs qu'Hitler et ses bourreaux ne parviendraient pas à détruire le peuple juif.

"Ils avaient la certitude que la vérité triompherait un jour, croyant fermement dans l'avenir des juifs, persuadés que leurs persécuteurs disparaîtraient et convaincus que malgré le sacrifice de leur vie "Am Jisrael Chai".

Aujourd'hui encore, les survivants du ghetto de Varsovie, demeurés en Pologne, auprès de leurs morts, sont l'objet d'un renouveau de persécution, parce qu'ils sont juifs.

Que la fin du Nazisme serve d'exemple et de prémonition à leurs persécuteurs.

PLENIERE . . .

M. Hayes releva que:

"Dans cette période nous sommes arrivés au fin fond des aspirations des Canadiens français dans les grands débats sur l'insistance du Canada français de vivre et s'épanouir et ne pas être une victime culturelle et linguistique de génocide. Dans ce profond problème français, tous les Canadiens sont très anxieux, mais sûrement pas plus que la grande et bien établie Communauté juive de Québec.

"Malgré les risques considérables de cette situation, déclara M. Hayes, il est difficile de concevoir un Canada sans Québec et un Québec sans Canada.

"Mais il faut ajouter qu'au Québec, les événements créent de vastes changements dans la pensée ainsi que des transformations sociologiques. Nous réalisons tous que le peuple outré d'hier est aujourd'hui en train de repenser sa destinée".

M. Hayes se dit très satisfait de voir à cette session plénière du Congrès "les représentants de notre considérable Communauté juive francophone et une fois de plus salua leur désir de faire partie de la Communauté en général.

"Dans cette période d'agitation, de profondes modifications sont possibles à cause du changement d'attitude du peuple Canadien".

Il cita tous les efforts de celui-ci de libéraliser les droits au divorce, l'immigration, les droits de l'homme, ainsi que ses projets de loi de

(Suite de la page 1)

réviser le Code Criminel pour combattre la propagande haineuse dans tous ses domaines et dans lesquels le Congrès Juif Canadien a joué un rôle actif.

Tous ces efforts sont symptomatiques des profonds changements de la société et du renouvellement des valeurs de celle canadienne.

Au cours des quatre jours de conférence furent considérés plusieurs problèmes dont le Congrès Juif Canadien se préoccupe et des ateliers simultanés furent tenus sur les services communautaires, le rôle de la femme juive dans le Congrès, le Yiddish, les appels de fonds et UJRA, les affaires religieuses, le Cercle Juif de Langue Française, les relations de la Communauté juive canadienne avec la Communauté juive mondiale, les relations communautaires, Israël et la Communauté juive canadienne, l'éducation juive et son rôle dans le Congrès.

Plusieurs résolutions furent adoptées à la session plénière, dont les trois suivantes sont d'un intérêt primordial pour la Communauté Juive francophone:

1 — L'institution d'une école juive de langue française à Montréal;

2 — Diffusion de l'instruction de la langue française dans les écoles juives du Québec;

3 — Diffusion de l'instruction de la langue française dans toutes les écoles juives à travers tout le Canada.

Ces trois résolutions furent adoptées à l'unanimité.

EDITORIAL . . .

(Suite de la page 2)

me ou torah — qui seraient donnés par des professeurs attirés, délégués par leurs Communautés.

Cette instruction devrait en outre être bilingue sur un pied d'absolue égalité.

C'est ce qu'une démocratie bien comprise exige, au Québec et au Canada.